

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 mai 2012

n° 8

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Evelyne Azihari

OBJET : Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic énergétique du centre aquatique de Châtelleraut

Mesdames, Messieurs,

Afin de bénéficier de préconisations de travaux pertinentes et chiffrées permettant de viser un objectif quantifiable de réduction des consommations d'énergie, la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais a commandé la réalisation d'un diagnostic énergétique pour son centre aquatique.

L'ADEME soutient financièrement ce genre de prestations. La demande de subvention doit être approuvée par l'instance communautaire compétente.

Plan de financement prévisionnel :

Subvention ADEME : 2 100 € HT (35 %)

Fonds propres : 3 900 € HT (65 %)

Total : 6 000 € HT

** * * * **

VU la délibération n°22 du conseil communautaire du 13 décembre 2010 relative à la politique énergie climat de la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais,

VU l'article 3 alinéa II – 3 – 3 des statuts de de la communauté d'agglomération relatif à la compétence soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que la réalisation d'un diagnostic énergétique conforme au cahier des charges de l'ADEME conditionne la réalisation de travaux visant à améliorer la performance énergétique du centre aquatique,

Le bureau, ayant délibéré :

- sollicite de la part de l'ADEME la subvention prévue pour la réalisation d'un diagnostic énergétique du centre aquatique
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

La recette correspondante sera inscrite sur le compte 413.2/1328/P1057/3550.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 23/05/12, n° 3760
Publié au siège de la CAPC, le 23/05/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM